

L'Assistant(e) de Service Social Scolaire de votre établissement est :

**Madame Della Rica**

L'Accueil du Service Social en Faveur des Elèves se fait:

- Au collège:
- Henri Pitot
- D'Aramon

Tél : 04.66.82.64.58

Sur rendez-vous **le lundi.....**  
De.....9h.....à.....11h30.....

**DSDEN du Gard**

58 rue Rouget de Lisle  
30031 Nîmes cedex

Tél : 04 66 62 86 00



**LE SERVICE**

**SOCIAL**

**EN FAVEUR**

**DES ELEVES**

### ❖ **Le Service Social en Faveur des Elèves (SSFE) :**

Il existe un Service Social en Faveur des Elèves dans chaque établissement public du second degré du département du Gard (collège et lycée).

C'est un service à part entière placé sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Un(e) Assistant(e) de Service Social est à la disposition des élèves, des familles et de l'ensemble des personnels de la communauté scolaire.

### ❖ **Les missions principales de l'Assistant(e) de Service Social (ASS) :**

L'ASS est chargé d'apporter :

- Accueil,
- Ecoute,
- Soutien,
- Conseils,
- Et l'accompagnement nécessaire des personnes demandant de l'aide dans toutes problématiques (éducatives, financières, familiales, administratives...)

### ❖ **Les missions de l'Assistant(e) de Service Social Scolaire :**

- Participer au suivi des élèves en difficultés dans les différentes instances (commission et équipe éducatives...)
- Faciliter l'accès aux droits
- Faciliter la rencontre et la communication entre les familles et la communauté scolaire
- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Participer à la Prévention et la Protection de l'Enfance

### ❖ **Le mode d'intervention de l'ASS Scolaire:**

Soumis au **secret professionnel**, l'ASS scolaire conduit ses missions en suivant deux approches :

➤ Individuelle : par le biais d'entretiens avec les élèves et/ou leurs familles afin d'évaluer les difficultés rencontrées et les aider à trouver des réponses adaptées.

➤ Collective par des interventions auprès des groupes d'élèves, de classes pour des actions d'information, d'éducation et de prévention concernant des problématiques diverses en lien avec l'adolescence (drogue, harcèlement...)

L'ASS scolaire fait partie intégrante du réseau partenarial local intervenant auprès les élèves (les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental, les services d'accompagnement éducatif, les centres médico-psychopédagogiques (CMPP), les maisons des adolescents...).